

CONSEIL EXTRAORDINAIRE
24 novembre 2022 (20 heures 15)
Salle des fêtes de Baillou

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un(e) secrétaire de séance	2
Représentation de la commune de Mondoubleau au conseil communautaire.....	2
Représentation de la commune de Beauchêne au conseil communautaire.....	2
Représentation de la commune de BOURSAY au conseil communautaire.....	3
Composition du bureau communautaire.....	3
Organisation du bureau de vote.....	4
Election du premier Vice-président.....	4
Election du troisième Vice-président.....	5
Election du quatrième Vice-président.....	6
Election du cinquième Vice-président.....	6
Election du deuxième membre du bureau	7

APPEL ET PRESENCES

Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.

Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULIER)

Membres en exercice : 27

Présents :24

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membres suppléés : 0

Suffrages exprimés : 26

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Il est proposé de désigner un secrétaire de séance. La présidente sollicite un élu membre du conseil communautaire volontaire. Aucun membre du conseil ne se propose.

La présidente propose au conseil de désigner Jean-Luc PELLETIER Secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Luc PELLETIER accepte d'assurer le secrétariat du conseil extraordinaire.

La présidente soumet la proposition de confier le secrétariat du conseil extraordinaire à Monsieur Jean-Luc PELLETIER à l'approbation du conseil communautaire dont le résultat figure ci-dessous.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

Monsieur Jean-Luc PELLETIER est désigné secrétaire de séance du conseil communautaire extraordinaire du 24 novembre 2022 à l'unanimité.

Représentation de la commune de Mondoubleau au conseil communautaire

A la suite de la décision de démission de Monsieur Thierry LOUVEL, conseiller communautaire représentant la commune de Mondoubleau, notifiée par courrier de l'intéressé à la présidente de la communauté de communes des Collines du Perche en date du 13 octobre 2022 ;

Conformément à l'article L 273-10 du code électoral, la commune de Mondoubleau pris acte, lors de la séance de conseil municipal du 14 novembre 2022, que la commune sera dorénavant remplacée par Monsieur Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN.

En vertu de l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

La Présidente propose d'installer Monsieur Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN au sein de l'Assemblée délibérante du conseil communautaire et demande au conseil communautaire d'en prendre acte.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du fait que la commune de Mondoubleau sera représentée, en remplacement de Monsieur Thierry LOUVEL, par Monsieur Jean-Pierre ROCHER CAPELLAN qui est immédiatement installé membre du conseil communautaire.

Représentation de la commune de Beauchêne au conseil communautaire

A la suite du constat d'incompatibilité entre la situation professionnelle nouvelle de Monsieur Vincent TOMPA, maire de Beauchêne et sa qualité de représentant de la commune au conseil communautaire et de membre du bureau communautaire la présidente propose de prendre acte que la commune de Beauchêne sera dorénavant représentée par Monsieur Gino LUCAS.

La Présidente propose d'installer Monsieur Gino LUCAS au sein de l'Assemblée délibérante du conseil communautaire et propose au conseil d'en prendre acte.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

Le conseil communautaire prend acte de la représentation de la commune de Beauchêne par Monsieur Gino LUCAS qui est immédiatement installé membre du conseil communautaire.

Représentation de la commune de BOURSAY au conseil communautaire

A la suite de la décision de Monsieur Jean-Roger BOURDIN, conseiller communautaire représentant la commune de Boursay, de démissionner de sa fonction de maire de la commune de Boursay, le conseil municipal de cette commune a désigné, lors de sa réunion du 10 novembre 2022, ses représentants au conseil communautaire :

- Représentant titulaire : Monsieur Jean-Paul ROBINET, maire
- Représentant suppléant : Madame Sylvie AUBIN

En vertu de l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

La Présidente propose :

- D'installer Monsieur Jean-Paul ROBINET au sein de l'Assemblée délibérante du conseil communautaire en qualité de représentant titulaire de la commune de Boursay été demande au conseil d'en prendre acte ;
- D'installer Madame Sylvie AUBIN au sein de l'assemblée délibérante du conseil communautaire en qualité de représentant suppléant de la commune de Boursay et demande au conseil d'en prendre acte.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la représentation de la commune de Boursay en qualité de représentant titulaire par Monsieur Jean-Paul ROBINET qui est immédiatement installé membre du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la représentation de la commune de Boursay en qualité de représentant suppléant par Madame Sylvie AUBIN qui est immédiatement installée membre du conseil communautaire

Composition du bureau communautaire

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Roger Bourdin, premier Vice-président de la CCCP de sa fonction de maire de la commune de Boursay, Monsieur Jean-Paul ROBINET a été élu maire de la commune de Boursay et désigné pour la représenter au conseil communautaire en qualité de représentant titulaire par le conseil municipal du 10 novembre dernier en remplacement de Monsieur Jean-Roger BOURDIN qui ne peut exercer un mandat au sein de l'exécutif communautaire.

A la suite d'un changement professionnel, Monsieur Vincent TOMPA, quatrième Vice-président de la CCCP, se trouve en situation d'incompatibilité pour représenter la commune de Beauchêne au conseil communautaire et pour exercer un mandat au sein de l'exécutif communautaire.

Considérant les consultations organisées en amont du conseil qui ont permis d'identifier un candidat pour faire partie du bureau communautaire et après appel en séance d'autres candidatures qui n'aboutissent à aucune propositions nouvelle ;

La Présidente propose à l'Assemblée délibérante de modifier la composition du Bureau communautaire, de maintenir cinq (5) Vice-présidents et de limiter à un (1) le nombre de membre délégué et soumet la proposition au vote.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

Le conseil décide, à l'unanimité, que le bureau sera constitué :

- De cinq (5) vice-présidents ;
- De un (1) membre.
- Qu'il convient en conséquence de ne pas maintenir à l'ordre du jour, le points sur l'élection d'un deuxième membre du bureau communautaire.

Organisation du bureau de vote

La présidente rappelle les modalités d'élection des vice-présidents et membres du bureau et précise notamment qu'il doit être procédé à un scrutin uninominal à trois tours et à un vote à bulletin secret, un isolement et une urne ayant été mise à disposition des représentants électeurs.

Elle propose que Monsieur Jean-Luc PELLETIER assure, en sus du secrétariat de la séance du conseil extraordinaire, le rôle du secrétaire pour l'élection des vice-présidents et membres du bureau communautaire.

Elle sollicite par ailleurs deux assesseurs volontaires. Monsieur François GAULLIER et Madame Odile CAPITAINE se proposent d'assurer le rôle d'assesseur.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

Le conseil communautaire :

- Décide, à l'unanimité de confirmer la désignation de Monsieur Jean-Luc PELLETIER en qualité de secrétaire pour les opérations de vote et d'élection des vice-présidents ;
- Prend acte, à l'unanimité, que Monsieur François GAULLIER et Madame Odile CAPITAINE assureront le rôle d'assesseurs des opérations de vote et d'élection des vice-présidents ;

Election du premier Vice-président

La Présidente propose au conseil de procéder à l'élection d'un premier vice-président.

La Présidente propose la candidature de Monsieur Jean-Claude THUILLIER.

La présidente sollicite d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est exprimée.

VU l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L 2121-21 du CGCT

La présidente propose de passer au premier tours du vote uninominal à bulletin secret pour l'élection du premier Vice-président et appelle individuellement chaque représentant présent à voter.

Elle constate que l'ensemble des représentants présents ou porteurs de pouvoir ont voté et clos le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, constatent que le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 26. Ils procèdent à l'énoncé individuel de chaque bulletin.

Bulletins nuls	Bulletins blancs	Voix exprimées
1	2	23 Jean-Claude THUILLIER : 22 Gilles BOULAY : 1

Monsieur Jean-Claude THUILLIER est élu premier Vice-président de la communauté de communes des Collines du Perche au premier tour (majorité absolue)

Election du troisième Vice-président

La Présidente propose au conseil de procéder à l'élection d'un troisième vice-président

La Présidente propose la candidature de Monsieur Madame Odile CAPITAINE.

La présidente sollicite d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est exprimée.

VU l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L 2121-21 du CGCT

La présidente propose de passer au premier tour du vote uninominal à bulletin secret pour l'élection de la troisième Vice-présidente et appelle individuellement chaque représentant présent à voter.

Elle constate que l'ensemble des représentants présents ou porteurs de pouvoir ont voté et clos le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, constatent que le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 26. Ils procèdent à l'énoncé individuel de chaque bulletin.

Bulletins nuls	Bulletins blancs	Voix exprimées
3	2	21 Odile CAPITAINE : 21

Madame Odile CAPITAINE est élue quatrième Vice-présidente de la communauté de communes des Collines du Perche au premier tour (majorité absolue).

Election du quatrième Vice-président

La Présidente propose au conseil de procéder à l'élection d'un quatrième vice-président.

La Présidente propose la candidature de Monsieur Madame Jean-Paul ROBINET

La présidente sollicite d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est exprimée.

VU l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L 2121-21 du CGCT

La présidente propose de passer au vote uninominal à bulletin secret pour la nomination du quatrième Vice-président et appelle individuellement chaque représentant présent à voter.

Elle constate que l'ensemble des représentants présents ou porteurs de pouvoir ont voté et clos le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, constatent que le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 26. Ils procèdent à l'énoncé individuel de chaque bulletin.

Bulletins nuls	Bulletins blancs	Voix exprimées
1	2	23 Jean-Paul ROBINET : 22 François GAULLIER : 1

Monsieur Jean-Paul ROBINET est élu quatrième Vice-président de la communauté de communes des Collines du Perche au premier tour (majorité absolue)

Election du cinquième Vice-président

La Présidente propose au conseil de procéder à l'élection d'un cinquième vice-président.

La Présidente propose la candidature de Monsieur Madame Thierry WERBREGUE.

La présidente sollicite d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est exprimée.

VU l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L 2121-21 du CGCT

La présidente propose de passer au vote uninominal à bulletin secret pour la nomination du cinquième Vice-président et appelle individuellement chaque représentant présent à voter.

Elle constate que l'ensemble des représentants présents ou porteurs de pouvoir ont voté et clos le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, constatent que le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 26. Ils procèdent à l'énoncé individuel de chaque bulletin.

Bulletins nuls	Bulletins blancs	Voix exprimées
0	2	24 Thierry WERBREGUE : 23 Gilles BOULAY : 1

Monsieur Thierry WERBREGUE est élu cinquième Vice-président de la communauté de communes des Collines du Perche au premier tour (majorité absolue)

Election du deuxième membre du bureau

La Présidente rappelle qu'en conséquence de la décision de l'assemblée réduisant le nombre de membre du bureau à un (1), il n'y a pas lieu de procéder à l'élection d'un membre du bureau.

La présidente énonce la composition du bureau adoptée lors du conseil à compter du 24 novembre 2022

1er vice-président : Jean-Claude THULLIER

2^{ème} vice-président : Dany BOUHOURS

3^{ème} vice-Président : Odile CAPITAINE

4^{ème} vice-président : Jean-Paul ROBINET ;

5^{ème} vice-président : Thierry WERBREGUE

1er membre du bureau : Christèle RICHETTE

La Présidente clôt la séance du conseil extraordinaire.